

*Initiatives ministérielles*

sier, et lui abordent ce débat d'une manière plus impartiale, apolitique, pour le bien et de la Chambre et de la réforme constitutionnelle.

Je pense qu'il est très important que nous commençons ce travail. Au sein de notre parti, nous estimons que le comité devrait se pencher sur l'ensemble de la question, et non pas seulement sur la formule de modification. C'est un processus d'une importance capitale et il importe de l'examiner avant de le mettre en oeuvre. Certes, nous le savons tous, mais il me semble de plus en plus essentiel et pertinent que le comité ait le mandat d'examiner non seulement le processus, mais aussi la nature des changements constitutionnels que veut la population.

Au moment du dépôt du rapport, il est important, surtout si c'est un rapport unanime des trois partis, que le premier ministre s'engage et se serve du rapport comme document de base pour toute consultation qu'il entreprendra au nom du gouvernement en matière de changement constitutionnel. C'est ce qui a fait défaut en juin dernier, après l'étude du comité spécial chargé de l'Accord du lac Meech, présidé par le député de Sherbrooke. Ce sont des choses qui comptent dans le processus de fonctionnement interne de la Chambre des communes.

• (1620)

Il est également très important de savoir qui parle au nom du Canada dans le cadre de ce débat. Le Québec a la Commission Bélanger-Campeau. Le Manitoba met sur pied un comité spécial. L'Alberta et la Nouvelle-Écosse ont déjà fait de même et l'Ontario leur emboîtera peut-être le pas très prochainement.

Il faut donc que le Parlement canadien prenne position en faveur du Canada. C'est très important qu'il le fasse. La constitution que nous rédigeons doit être la constitution des gens et représenter le peuple de ce pays. Il ne faut pas que cette constitution soit uniquement celle des politiques et des gouvernements du pays, ou encore des premiers ministres provinciaux et du premier ministre du Canada.

C'est ce qui a surtout fait défaut dans les négociations de l'Accord du lac Meech. Je n'attribue pas toute la responsabilité de cet échec au premier ministre du Canada. Nous avons hérité de la formule de modification de 1981 mise au point au cours des négociations dirigées par Pierre Trudeau, le premier ministre de l'époque. Mais dans le cadre actuel, que j'appelle le Canada round, nous devons trouver un moyen plus démocratique de modifier notre Constitution. Nous devons songer sérieusement à l'établissement, partout au pays, d'assemblées constituantes, voire peut-être de congrès constitutionnels au

cours desquels les gens se rassembleraient pour rédiger leur propre constitution.

Les politiques n'étaient pas les seuls à participer aux premières démarches vers l'union de notre pays dans les années 1800. Les Américains ont procédé dans le cadre d'une assemblée constituante à Philadelphie, aux États-Unis, une assemblée qui n'avait peut-être pas une vaste représentation, mais à laquelle les États avaient tous envoyé un certain nombre de délégués pour négocier en leur nom. Une fois que cette assemblée eut arrêté ce qu'elle estimait être la Constitution des États-Unis, elle l'a renvoyée aux différentes assemblées des États où elle a fait l'objet de vigoureux débats. Les États l'ont approuvée les uns après les autres et cette constitution est devenue la Constitution des États-Unis. Nous devons donc élargir ce processus maintenant.

Je crois que nous aurons manqué à notre devoir envers notre pays s'il n'émane pas de ce comité une recommandation qui en fera une sorte d'assemblée constituante ou un congrès constitutionnel à un moment ou à un autre du processus que nous avons engagé.

La tenue d'audiences publiques doit être obligatoire. C'est une chose que nous faisons plutôt bien à la Chambre, mais c'est souvent après-coup. Il n'y a pas eu d'audiences publiques avant la rédaction de l'accord appelé Accord du lac Meech. Il y a eu de telles audiences après la rédaction de l'Accord et ces audiences n'ont été tenues qu'à Ottawa. Les témoins devaient venir ici se faire entendre par le comité qui n'est pas allé à eux comme il se doit.

J'espère que nous avons appris que la Constitution appartient au peuple. Nous devons commencer par interroger les Canadiens des différentes régions. Nous rédigeons une constitution pour eux et avec eux. Ils doivent intervenir à toutes les étapes.

Dans le Canada de l'avenir, nous devons reconnaître que nous sommes un pays diversifié. Nous devons édifier un pays fondé sur le fédéralisme coopératif si nous voulons qu'il survive. Nous devons reconnaître le caractère unique et les traits distinctifs du Québec et inscrire ces différences dans une constitution.

La plupart des Canadiens reconnaissent que le Québec est unique et différent par sa culture, sa langue, son système d'éducation, ses communications et son immigration. Il faut voir les différences dans tous ces domaines au Québec. Il faut en tenir compte comme il faut tenir compte des traits distinctifs et du caractère unique de nos premières nations, les peuples autochtones, de leur évolution vers l'autonomie administrative et de la reconnaissance de leurs langues distinctes et aussi de leurs cultures